



FONDS CAPI, CFC, CFC II, CFCEP, CFC II PROGRÈS, OBJECTIF 10 000 ET OBJECTIF 2 000

Mois et Numéros des tirages	OCTOBRE 2018	NOVEMBRE 2018	DÉCEMBRE 2018
	C 48	F 02	D 43

VILLES	DÉPARTEMENTS	MONTANTS (€)	N° CONTRATS
SACHE	37	4 631,07	19013957
SEMAN	89	4 464,51	19031000
VOUVRAY	37	4 355,41	19030656
AMMERSCHWIHR	68	4 233,55	19030026
CHERET	02	4 134,85	19026067

Villes	Dépt.	Montants	N° Contrats	Villes	Dépt.	Montants	N° Contrats
RIGNY USSE	37	4 077,56 €	19005103	ST QUENTIN SUR ANDROIS	37	3 371,94 €	19031781
ST BRANCHES	37	4 052,15 €	19031525	METZ BORNAY	57	3 360,19 €	19031767
SAINT FLOVIER	37	4 032,11 €	19006262	MUNCHHOUSE	68	3 326,11 €	19040380
SAINT NAZAIRE	44	4 022,35 €	19006488	CULMONT	52	3 136,24 €	19032661
BAUDRECOURT	52	3 847,41 €	19029656	BEAUMONT EN VERON	37	3 024,77 €	16032044
CHATILLON SUR SEINE	21	3 788,59 €	19030185	NOIZAY	37	2 747,29 €	16031616
HOLTZWIHR	68	3 758,32 €	19032370	AZAY SUR CHER	37	2 539,00 €	16030607
BEAUMONT EN VERON	37	3 702,33 €	19032504	THILOUZE	37	2 146,06 €	16034467
NOIZAY	37	3 607,83 €	16031695	ARTZENHEIM	68	2 000,00 €	19040488
CREUTZWALD	57	3 388,99 €	19031606	CORMERY	37	1 486,75 €	16030377
PRENOIS	21	3 387,18 €	19031664	HAGUENAU	67	915,60 €	20046993

MONTANTS DES GAINS PAR DÉPARTEMENTS (€)

Aisne	4 134,85 €	Loire-Atlantique	4 022,35 €	Bas-Rhin	915,60 €
Côte-d'Or	7 175,77 €	Haute-Marne	6 983,65 €	Haut-Rhin	13 317,98 €
Indre-et-Loire	43 774,27 €	Moselle	6 749,18 €	Yonne	4 464,51 €
				TOTAL :	91 538,16 €

NUMÉROS DES CONTRATS OU TITRES EFFECTIVEMENT REMBOURSABLES

16030377	16032044	19006488	19030026	19031525	19031781	19040380
16030607	16034467	19013957	19030185	19031606	19032370	19040488
16031616	19005103	19026067	19030656	19031664	19032504	20046993
16031695	19006262	19029656	19031000	19031767	19032661	

MÉCANISME DES TIRAGES

Les tirages ont lieu publiquement le 20 de chaque mois à Strasbourg ou en tout autre lieu fixé par le Conseil d'Administration en présence d'un Administrateur ou du Directeur Général, ou de tout autre mandataire désigné à cet effet par le Conseil d'Administration. La date du 20 pourra être avancée au 1^{er} jour ouvrable la précédant, afin de tenir compte du fait que les tirages n'ont pas lieu les dimanches, samedis et jours fériés. Un huissier dresse procès-verbal des opérations.

Tarifs Fonds Capi, Compte Fonds Capi (CFC), Compte Fonds Capi Progressif (CFCEP), Compte Fonds Capi II (CFC II), CFC II Progrès, Objectif 10 000 et Objectif 2 000 :

Conformément aux Conditions générales, paragraphe 1 pour le Fonds Capi, article 9 pour le Compte Fonds Capi et Compte Fonds Capi Progressif, article 10 pour le Compte Fonds Capi II (CFC II) et CFC II « Progrès » et article 11 pour les contrats Objectif 10 000 et Objectif 2 000, on utilise trois roues, la première portant les douze premières lettres de l'alphabet (A à L) et les deux autres les chiffres de 0 à 9.

Mises simultanément en rotation une seule fois, les roues font apparaître l'une des 1 200 combinaisons possibles de A00 à L99, soit une probabilité égale à 1 chance sur 1 200 chaque mois pour chaque contrat.

Les contrats Fonds Capi portant cette combinaison, à jour de leurs versements, sont crédités de la somme prévue par leurs Conditions particulières.

La Société règle la somme prévue par l'article 9 des Conditions générales aux porteurs de contrats Compte Fonds Capi et Compte Fonds Capi Progressif, celle prévue à l'article 10 des Conditions générales aux porteurs de contrats Compte Fonds Capi II (CFC II) et CFC II « Progrès », celle prévue à l'article 11 aux porteurs de contrats Objectif 10 000 et Objectif 2 000, portant le numéro désigné par le sort, s'ils sont à jour de leurs versements.